

PPE - Partenaires pour l'emploi  
CP 2229  
2800 Delémont 2

le 6 octobre 2008

Me Pierre Lièvre  
Député  
rue Pierre Péquignat 12  
2900 Porrentruy

Monsieur le député,

Dans sa séance du 1er octobre 2008, le parlement jurassien a accepté la résolution No 118, intitulée "Pour la sauvegarde d'une politique sociale en matière d'assurance chômage équitable".

Cette résolution visait la révision de l'ordonnance fédérale sur le subventionnement des mesures de soutien aux demandeurs d'emploi, qui prévoit une réduction des subventions en fonction du taux de chômage. Vous avez qualifié cette mesure d'"inégalitaire et de socialement inacceptable".

La résolution que vous avez déposée demande au Gouvernement jurassien de tout mettre en oeuvre auprès de la Confédération afin de combattre une révision «manifestement inique et trop contraignante». Vous demandez en même temps au Gouvernement, par la question No 2210, s'il avait été associé à la consultation, s'il entendait faire valoir sa désapprobation et entreprendre des démarches pour corriger les mesures prévues par la révision mentionnée.

En tant que président de Partenaires pour l'emploi, je ne peux que vous félicitez chaleureusement pour avoir défendu cette résolution et déposé cette importante question.

Partenaires pour l'emploi s'efforce, avec très peu de moyens, de faire en sorte que les droits des victimes du chômage soient respectés et qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière. Nous estimons qu'une diminution des subventions destinées aux mesures d'insertion des chômeurs aurait des conséquences, surtout si ces mesures touchent les cantons comportant les taux les plus importants de chômage.

Vos interventions parlementaires vont dans le sens de nos préoccupations, raison pour laquelle je tenais personnellement à vous remercier d'avoir pris la défense de ces défavorisés que sont les chômeurs.

Avec mes respectueuses salutations  
Emmanuel Martinoli